VIVRE AUX CHAPRAIS

28 d, Rue de la Rotonde -25000 Besançon

Contact : 03 81 50 60 07

www.chaprais.fr

Monsieur le Maire,
Ville de Besançon
2, Rue Mégevand
25034 BESANCON Cedex

Besançon le 5 Avril 2011

Objet : Passage Rambaud coupé,
Rue de la Rotonde coupée.

Monsieur le Maire,

Nous sommes très surpris de l'interdiction d'emprunter, à pied, le passage Rambaud du fait de la démolition d'un immeuble. L'arrêté que vous avez pris utilise les termes de circulation et semble renvoyer à la circulation automobile.
Il nous semble qu'il est abusif de ne pas préserver un passage protégé pour les piétons. D'autant qu'il est recommandé, puisque le trottoir de la rue de Belfort est lui aussi impraticable, d'utiliser le trottoir d'en face, c'est à dire d'emprunter deux passages piétons plus ou moins dangereux.

Ajoutons que le passage est même interdit les samedi et dimanche alors que le chantier est à l'arrêt ! Nous remarquons également que le promoteur PROMOGIM pour le compte de qui ce chantier de démolition est en cours, occupe avec un bureau de vente, 3 places de parking devant les immeubles « Coeurville » 53 Rue de Belfort.

De plus, une autre entreprise prétend couper la rue de la Rotonde toute la journée du 9 avril 2011, à la hauteur du numéro 25 afin de procéder au démontage d'une grue, sans s'inquiéter de savoir comment les riverains automobilistes accéderont à leur domicile puisque cette rue est à sens unique. Et nous vous rappelons qu'en raison des travaux rue du Chasnot la circulation automobile, y compris les bus, est déviée par la rue de la Rotonde.

Si l'on ajoute l'occupation, depuis des mois des trottoirs de la Rue de Belfort, face à l'immeuble MURANO, sans qu'un arrêté municipal en précise les dates, cela commence à faire beaucoup !

Le domaine public peut donc être accaparé sans limites pour des opérations privées au mépris du droit des riverains.

.../...

…/…

C'est pourquoi nous vous demandons :

1. De rendre possible la circulation des piétons, passage Rambaud, et sur le trottoir de la rue de Belfort le long de la construction en démolition.

2. De mettre la signalétique nécessaire pour permettre l'accès aux immeubles de la rue de la Rotonde samedi prochain 9 Avril 2011.

Dans l'attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

J.Cl Goudot.

Copie à : Monsieur le Directeur de la Police Municipale.